



INFORMATIONS

RÉSUMÉ DES MESURES GOUVERNEMENTALES COVID-19

FISCALITÉ ET COVID-19 – Mise à jour 24 avril 2020

RÉSUMÉ DES MESURES GOUVERNEMENTALES COVID-19

Le présent bulletin fiscal résume les mesures annoncées par le gouvernement fédéral et provincial depuis le 20 avril 2020. Pour de plus amples informations concernant les mesures adoptées avant le 20 avril, nous vous référons aux bulletins fiscaux publiés antérieurement. Nous pourrions vous en transmettre une copie sur demande, le cas échéant.

MESURES ANNONCÉES PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

PARTICULIERS

- **Mesures de soutien aux étudiants :** Le gouvernement du Canada a annoncé des mesures de soutien de près de 9 milliards de dollars destinées aux étudiants de niveau postsecondaire actuels, aux étudiants qui s'inscrivent en septembre 2020, et aux nouveaux diplômés depuis le mois de décembre 2019. Afin de mieux définir et encadrer les paramètres liés à ces mesures, le gouvernement du Canada déposera un projet de loi qui sera adopté par le Parlement prochainement. Les mesures de soutien seront versées aux étudiants à travers divers programmes, soit :
 - a) **Prestation canadienne d'urgence pour les étudiants (PCUÉ) :** Cette mesure sera disponible pour les étudiants du niveau postsecondaire et des nouveaux diplômés qui ne sont pas admissibles à la Prestation canadienne d'urgence ou à l'assurance-emploi et qui ne sont pas en mesure de trouver un emploi à temps plein ou de travailler en raison de la COVID-19. La PCUÉ sera versée par l'Agence du revenu du Canada pour les mois de mai à août 2020 et prendra la forme suivante :
 - Un montant 1 250\$ par mois sera versé étudiants aux admissibles;
 - Un montant de 1 750\$ par mois sera versé aux étudiants admissibles ayant des personnes à charge ou un handicap;

b) Bourses d'études canadiennes et Programme de prêts d'études canadiens : Le gouvernement a par ailleurs annoncé un programme de bonification des bourses d'études et des prêts destinés aux étudiants admissibles pour l'année 2020-2021. Les mesures visent les points suivants :

- Pour tous les étudiants admissibles en 2020-2021, les bourses d'études canadiennes seront doublées jusqu'à un montant de 6 000\$ pour les étudiants à temps plein et 3 600\$ pour les étudiants à temps partiel. Les bourses destinées aux étudiants ayant des personnes à charge ou présentant un handicap permanent seront également doublées;
- Un élargissement des critères d'admissibilité à l'aide financière sera offert pour l'année académique 2020-2021 en éliminant les contributions attendues des étudiants et des conjoints d'étudiants;
- Le Programme de prêts d'études canadiens pour l'année académique 2020-2021 sera bonifié en augmentant le montant hebdomadaire de 210 à 350\$;
- Pour les étudiants des Premières Nations, Inuits et de la Nation métisse qui poursuivent leurs études postsecondaires, le gouvernement fédéral augmentera l'aide actuelle en accordant 75,2 millions de dollars additionnels pour l'année académique 2020-2021;
- Une compensation supplémentaire à être déterminée sera également accordée au Québec et à certaines provinces qui administrent les programmes d'aide financière;
- Il y aura une prolongation des bourses d'études supérieures en recherche et les bourses postdoctorales relevant du gouvernement fédéral qui arrivent à échéance;
- Une bourse de recherche postdoctorale sera octroyée par l'entremise du Centre national de recherches pour améliorer des opportunités d'emploi pour ces étudiants;
- Une augmentation des subventions fédérales à être déterminée sera octroyée pour appuyer les étudiants et les boursiers postdoctoraux;
- Une injection d'un montant de 291,6 millions sera effectuée en faveur des conseils subventionnaires fédéraux.

c) Bourse canadienne pour le bénévolat étudiant : Cette mesure vise à encourager les étudiants à participer à la réponse à la COVID-19 en prêtant main-forte à la communauté. Le montant de la bourse variera entre 1 000 et 5 000\$ en fonction du nombre d'heures contribuées par chaque étudiant et sera appliqué pour leurs études à l'automne 2020. De plus amples renseignements seront disponibles sur la plateforme « Je veux aider » au cours des prochaines semaines.

d) Élargissement du programme fédéral visant l'emploi, le développement et la jeunesse : Le gouvernement fédéral annonce la création de 116 000 emplois et stages dans les prochains mois afin d'aider les étudiants dans leur recherche d'emploi. De ce nombre, 76 000 nouveaux emplois aideront directement à lutter contre la COVID-19.

- **Autres mesures annoncées :**

- Moratoire de 6 mois pour les étudiants, du 30 mars au 30 septembre 2020, sur les prêts d'études où aucun intérêt ne sera calculé et aucun versement ne sera fait ;
- Fonds de soutien pour les communautés autochtones ;
- En lien avec la Subvention salariale d'urgence du Canada, l'Agence du revenu du Canada a publié une calculatrice permettant aux entreprises de calculer la baisse admissible de leurs revenus, de qualifier les employés admissibles à la subvention et de déterminer leur admissibilité à la subvention. La demande pour la subvention salariale pourra être effectuée dès le lundi 27 avril 2020, et le gouvernement fédéral assure que d'ici le mardi 5 mai 2020, 90% des demandes seront traitées sans toutefois préciser la date de versement de la subvention aux entreprises. Le calculateur en ligne est disponible à l'adresse suivante : <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/subvention/subvention-salariale-urgence/ssuc-calculez-montant-subvention.html>

ENTREPRISES

- **Fonds d'urgence pour l'appui communautaire :** Un fonds de 350 millions de dollars est créé pour les organismes de bienfaisance et les organismes à but non lucratif qui fournissent des services essentiels aux personnes les plus vulnérables. Une partie du financement ira directement aux organismes indépendants, tandis qu'une autre partie plus importante sera acheminée à des organismes nationaux tels Centraide, les Fondations communautaires du Canada et la Croix-Rouge qui se chargeront de verser des fonds à des groupes locaux.
- **Le Programme d'aide à l'innovation (PAI) :** Le programme offre aux employeurs admissibles une subvention salariale sur une période allant jusqu'à 12 semaines. Les PME qui travaillent sur des innovations technologiques, comptant 500 emplois à temps plein ou moins et qui ne peuvent obtenir un financement dans le cadre de la Subvention salariale d'urgence du Canada pourraient être admissibles au PAI. La période d'application prendra fin le mercredi 29 avril 2020.
- **Stratégie nationale de recherche médicale pour combattre la COVID-19 :** Dans son effort pour combattre la crise, le gouvernement fédéral injectera plus d'un milliard de dollars pour appuyer une stratégie nationale de recherche médicale pour combattre la COVID-19 (Stratégie). Cette somme s'ajoute à l'investissement de 275 millions de dollars déjà annoncé pour la recherche et les contre-mesures médicales du mois de mars dernier. Les mesures mises en place par la Stratégie visent notamment à mettre les fonds à la disposition de divers centres et institutions de recherche pour la mise au point d'un vaccin ou des mesures thérapeutiques contre la COVID-19 ainsi que des programmes de recherches scientifiques.
- **Autre mesure annoncée :**
 - Une somme de 675 000 dollars sera octroyée par le biais du Réseau de cellules souches pour appuyer deux nouveaux projets de recherche et un projet clinique.

MESURES ANNONCÉES PAR LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL

PARTICULIERS

Le gouvernement du Québec a annoncé que les demandes au programme PATT COVID-19 effectuées avant le 10 avril 2020 à 16 heures précises seront traitées, et ce, malgré que le programme ait pris fin le même jour.

ENTREPRISES

Revenu Québec invite les salariés des secteurs liés aux services essentiels à commencer, dès le 21 avril 2020, les démarches relatives à leur inscription au Programme incitatif pour la rétention des travailleurs essentiels (PIRTE) en prévision des inscriptions au programme le 19 mai 2020. Cette mesure vise à éviter une surcharge des inscriptions sur le site de Revenu Québec.

Si vous avez des questions à l'égard des mesures annoncées ou des programmes de soutien mis en place par les gouvernements, nous vous invitons à communiquer avec l'équipe fiscale de CAIN LAMARRE qui pourra répondre aux questionnements à cet égard.

M^e Kathy Kupraczkathy.kupracz@cainlamarre.ca

514-346-3856

M^e Alexa Charbonneaualexa.charbonneau@cainlamarre.ca

514-773-8629

PRÈS POUR ALLER LOIN | CAINLAMARRE.CA